La Fabrique de l'industrie en partenariat avec **Coe-rexecode**

présente :

Les entretiens de la Fabrique

CICE, PACTE DE RESPONSABILITÉ… : Quels sont les effets des allègements du coût du travail sur la compétitivité et l'emploi ?

AVEC

Jean PISANI-FERRY, commissaire général de **France Stratégie**
Louis GALLOIS, président du conseil de surveillance de **PSA Peugeot-Citroën**
Éric HEYER, directeur analyse et prévision de l'**OFCE**
Gilles KOLÉDA, économiste, **Seuréco Érasme**
Jean-François OUVRARD, directeur des études de **Coe-Rexecode**

DÉBAT ANIMÉ PAR

Bertille BAYART, rédacteur en chef au **Figaro Économie**

Le 17 septembre 2015

La Fabrique de l'industrie
laboratoire d'idées

EN BREF

La politique d'allègements de charges menée sur le SMIC depuis vingt ans en France a certes stoppé un temps la progression du nombre de chômeurs non qualifiés mais n'a pas suffi à réduire le chômage, qui se maintient à un niveau élevé. Pourtant, la plupart des économistes continuent de penser qu'elle constitue le meilleur moyen de créer des emplois. Ce n'est pas le cas de Gilles Koléda, dont l'étude publiée par La Fabrique tend à démontrer que les allègements de charges ciblés sur les salaires intermédiaires sont au moins aussi efficaces que les allègements sur les bas salaires en termes d'emploi et de croissance. Plus encore, le ciblage des salaires intermédiaires semble propre à générer un gain durable pour le pays en modifiant la structure de l'économie et en relançant l'investissement. Cette thèse, qui séduit Louis Gallois et Jean-François Ouvrard, ne semble pas convaincre Éric Heyer et Jean Pisani-Ferry. Qu'il s'agisse du rattrapage salarial, des tensions sur le marché du travail, de la compétitivité des entreprises françaises, de la réussite allemande ou de la transformation prochaine du CICE en allègements de charges, chacun défend des analyses qui sont autant de contributions au débat.

Compte rendu rédigé par Élisa Révah

TABLE RONDE

Bertille Bayart :
Le 22 juin dernier, la publication par La Fabrique de l'industrie de la note de Gilles Koléda, Allégements du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité française, est venue relancer le débat sur les effets des allègements du coût du travail. Cette étude a confirmé l'intuition de Louis Gallois selon laquelle il faut cibler les salaires intermédiaires. La discussion s'est poursuivie cet été pendant les Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, mais aussi à l'université du PS à La Rochelle et, plus récemment, dans le cadre des annonces du gouvernement sur la préparation du budget 2016. Peut-être aurons-nous, ce soir, l'occasion de la trancher ?

1 Du ciblage des salaires intermédiaires

Louis Gallois :
Commençons peut-être par clarifier les termes du débat. Doit-on, comme il a été dit à Aix, privilégier l'emploi et donc les allègements de charges sur les bas salaires, ou, comme le propose Gilles Koléda et comme je le soutiens moi-même, cibler les allègements de charges sur les salaires intermédiaires qui concernent plus les secteurs exposés à la concurrence internationale pour améliorer la compétitivité des entreprises françaises ? Il me semble personnellement que si les éléments de coût sont décisifs, c'est principalement en lien avec l'investissement. Pour investir, une entreprise a besoin de faire des marges, et pour faire des marges, elle doit avoir des coûts supportables. Plus généralement sous peine de pénaliser l'emploi, on ne peut faire porter au salariat la totalité de la solidarité nationale en matière de prestations sociales. Afin de protéger le facteur travail à long terme, d'aider les entreprises à investir à court terme et de soutenir les secteurs exposés à la concurrence internationale, il paraît opportun de cibler les salaires intermédiaires plutôt que les bas salaires.

Éric Heyer :
Créer des d'emplois, relancer la croissance, financer plus justement la protection sociale : sans doute convient-il, avant même de s'interroger sur les niveaux de salaire, de clarifier le projet des allègements de charges, d'autant que d'après le théorème de Tinbergen on ne peut pas, avec un seul instrument, viser trois objectifs.

Si l'objectif est une plus grande équité dans le financement de la protection sociale, alors il n'est pas cohérent, en effet, que les salariés financent seuls certaines prestations universelles, pour lesquelles l'impôt serait un instrument plus adéquat. Si l'objectif est de créer le plus grand nombre possible d'emplois à partir d'une enveloppe donnée, cibler les bas salaires est une évidence à court terme : d'une part, un même montant ramené à un salaire faible représente une réduction de coût plus importante qu'à un salaire élevé ; d'autre part, l'élasticité de l'emploi au coût du travail est supérieure sur les bas salaires. Si, enfin, l'objectif est d'améliorer la compétitivité, il peut sembler préférable, à première vue, de privilégier des salaires plus élevés. On peut toutefois

CICE, pacte de responsabilité…

douter que la baisse des cotisations agisse réellement sur la compétitivité, le ciblage des salaires intermédiaires n'offrant aucune garantie de profiter à l'industrie. En revanche, des secteurs qui ne sont pas exposés à la concurrence internationale risquent d'être impactés. Il est probable, en outre, qu'une baisse des cotisations sur les salaires intermédiaires se répercuterait en partie en augmentations salariales.

Permettez-moi d'ajouter que ce n'est pas dans l'industrie que l'Allemagne a baissé les salaires et les cotisations, mais dans les services. Les gains de compétitivité allemands s'expliquent notamment par la création d'emplois très faiblement rémunérés dans ce secteur. L'industrie y a gagné indirectement en raison de la baisse des coûts des consommations intermédiaires et de l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, de ce fait plus enclins à accepter une modération salariale. Preuve que des allègements de charges sur les bas salaires peuvent engendrer des gains de compétitivité.

Pour améliorer la compétitivité et aider les entreprises à investir, il me semble plus efficace de créer un crédit d'impôt à l'investissement ciblé sur l'industrie plutôt que de baisser les cotisations en escomptant une restauration des marges.

Gilles Koléda :

Il s'agissait, avec l'étude commandée par La Fabrique, de comprendre un peu mieux les effets des allègements du coût du travail, mais également de comparer le ciblage sur les bas salaires avec un ciblage alternatif sur les salaires entre 1,6 et 3,5 SMIC.

D'après Nemesis, le modèle macro-économétrique que nous avons utilisé, on obtient environ le même nombre d'emplois supplémentaires (75 000) au bout de dix ans lorsque l'on cible les allègements sur les salaires entre 1 et 1,6 SMIC ou sur les salaires entre 1,6 et 3,5 SMIC. L'idée selon laquelle un ciblage sur les bas salaires est plus créateur d'emplois n'est vraie qu'à court terme, les quatre premières années. Il apparaît, par ailleurs, que cibler les salaires intermédiaires est bien plus favorable à la compétitivité et à la croissance. Après dix ans, le PIB est accru de 0,26 point par rapport à son niveau de référence, contre 0,16 point dans le cas d'un ciblage sur les bas salaires. Au total, si l'objectif est d'améliorer la compétitivité et si l'instrument est celui des allègements de charges, alors le ciblage sur les salaires intermédiaires nous paraît la voie à suivre.

Le mécanisme qui sous-tend ces résultats est celui d'un cercle vertueux. Les secteurs exposés à la concurrence reportent en baisses de prix la baisse du coût du travail. Ils gagnent en compétitivité prix et améliorent leur marge au bénéfice de l'investissement et de l'emploi. Il ne s'agit donc pas d'un enrichissement de la croissance en emploi tel qu'on le recherche traditionnellement en ciblant les allègements sur les bas salaires ; il s'agit d'améliorer la compétitivité pour créer une dynamique favorable.

Jean-François Ouvrard :

En réalité, qu'ils portent sur les bas salaires ou sur les salaires intermédiaires, les allègements de charges n'ont généralement qu'un effet temporaire, les salaires ayant tendance à récupérer à long terme. L'évolution du SMIC révèle un caractère endogène à l'allègement : le fait de rendre le coût du travail plus supportable incite du même coup à revaloriser le salaire minimum. En termes macroéconomiques, on peut donc penser que les allègements finissent par être absorbés par des hausses de salaire.

C'est tout l'intérêt du mécanisme présenté par Gilles Koléda, puisque les allègements de charges y génèrent un gain durable pour le pays en modifiant la structure de l'économie et en relançant

l'investissement. Force est de le constater, la politique d'allègements de charges menée sur le SMIC depuis vingt ans n'a pas permis de réduire le chômage, qui se maintient à un niveau élevé en France. Il ne s'agit donc pas d'une véritable politique de croissance. La proposition de Gilles Koléda, en revanche, pourrait peut-être soutenir la croissance potentielle en offrant non seulement une bouffée d'oxygène temporaire aux entreprises, mais aussi en favorisant la mise en place de mécanismes endogènes vertueux sur le capital humain, l'investissement et l'innovation.

Jean Pisani-Ferry :

Les économistes estiment généralement que les allègements de charges sur les bas salaires sont plus favorables à l'emploi. La première raison est purement arithmétique : 100 € sur le SMIC et 100 € sur un salaire trois fois supérieur n'ont pas le même effet en pourcentage ; l'allègement est plus fort sur le SMIC. La seconde raison est que le SMIC est un salaire fixé administrativement et que les gouvernements ont eu tendance, au cours des dernières années, à l'alléger pour créer des emplois. De ce point de vue, l'effet des allègements de charges est donc durable. À l'inverse, réduire le coût du travail à des niveaux de salaire où le taux de chômage est moindre, voire très faible, engendre un effet de rattrapage, notamment parce que les salariés tentent de récupérer leur pouvoir d'achat. La troisième raison, enfin, est celle de l'élasticité. L'emploi est-il plus sensible au coût du travail au niveau des bas salaires qu'au niveau des salaires moyens et élevés ? Tous les travaux des économistes confortent cette thèse.

Ce sont donc là trois effets qui vont dans le même sens, or l'étude de Gilles Koléda conclut que les allègements de charges sur les bas salaires ne sont pas plus favorables à l'emploi que les allègements de charges sur les salaires intermédiaires. Le choix de certaines hypothèses l'explique sans doute, et en particulier le fait d'écarter la question du rattrapage des salaires. Cette étude considère en outre que l'élasticité de l'emploi au coût du travail est la même pour tous les salaires. Quant à l'argument arithmétique, il est réfuté par trois éléments : l'hypothèse d'un allègement uniforme plutôt qu'un allègement ciblé au niveau du SMIC ; un effet par le commerce extérieur, les salaires intermédiaires concernant davantage les entreprises exportatrices ; l'affirmation selon laquelle les allègements de charges dans des secteurs de services peu concurrentiels sont conservés en marges et donc moins favorables à l'emploi.

Si je partage l'analyse de Gilles Koléda sur ces deux derniers effets, je ne crois pas qu'ils suffisent à eux seuls à remettre en cause la logique soutenue par les économistes pour justifier que les allègements de charges sur les bas salaires sont plus favorables à l'emploi. Des hypothèses plus transparentes semblent donc nécessaires pour emporter la conviction.

2 Faut-il craindre un rattrapage des salaires ?

Gilles Koléda :

Nous ne considérons pas, dans notre étude, que l'élasticité de l'emploi au coût du travail est la même pour tous les salaires. Notre modèle est multisectoriel et nous constatons des élasticités différentes selon les secteurs. Quant à l'hypothèse sur le rattrapage, il me paraît nécessaire de rappeler que l'un des objectifs qui nous a été fixé par La Fabrique était d'expliciter les facteurs qui influencent les effets des allègements du coût du travail quels que soient les salaires ciblés. À cet égard, le comportement des acteurs est décisif. Les entreprises reportent-elles les allègements de charges en baisses de prix, les conservent-elles en marges, distribuent-elles des dividendes ? Le comportement spontané de Nemesis traduit un report intégral de la baisse de coût dans les prix,

mais nous avons testé d'autres modèles, Mésange par exemple, qui ont intégré un comportement de marge sur la base d'études empiriques.

Les choix des salariés sont également déterminants sur l'effet à long terme des allègements. Ont-ils le pouvoir de rattraper la baisse initiale de pouvoir d'achat imposée par le transfert fiscal ? Nemesis montre qu'un financement par la CSG, soit une baisse du revenu disponible, s'accompagne d'un rattrapage. L'hypothèse d'un rattrapage progressif a également été testée avec le modèle Mésange : à dix ans, les créations d'emplois sont nulles et le PIB revient à sa valeur initiale.

Tout ceci est neutralisé dans la comparaison entre deux ciblages financés par la TVA. Au total, rien ne permet de conclure que le rattrapage salarial serait plus rapide sur les salaires intermédiaires que sur les bas salaires.

Louis Gallois :

Nous pensons que du fait d'un marché de l'emploi beaucoup plus déséquilibré sur les bas salaires, la capacité d'intervention des salariés pour obtenir des augmentations est faible. Mais je peux également témoigner, à partir de mon d'expérience, que la compétition internationale constitue un véritable frein aux augmentations des salaires intermédiaires dans l'industrie.

Les augmentations sont peut-être plus importantes sur les salaires intermédiaires, mais penser que cette tendance plus favorable s'accélèrera du fait d'allègements de charges ciblés sur ces salaires ne me paraît pas vérifié, d'autant que les entreprises exposées à la concurrence internationale intègrent les allègements de charges dans leur marge opérationnelle.

Jean-François Ouvrard :

Est-il possible d'envisager, comme Louis Gallois, que les politiques salariales n'annulent pas rapidement les allègements de charges sur les salaires intermédiaires ? Je le crois en effet. En Allemagne, l'industrie a également connu une modération salariale. Il n'est pas exclu qu'un tel phénomène se produise en France. D'ailleurs, créons-nous suffisamment d'emplois qualifiés dans notre pays ? Depuis 1993, date à laquelle les allégements de charges sur les bas salaires ont été introduits, la structure de la population active en termes de qualifications a changé. Désormais, les travailleurs non qualifiés qui recherchent un emploi sont moins nombreux. Enfin, comparée à ses voisins, la France présente un déficit d'emplois qualifiés, dans l'industrie et les services aux entreprises notamment. Le faible taux de chômage au niveau des salaires intermédiaires ne constitue donc pas un argument suffisant selon moi.

Éric Heyer :

Si l'industrie allemande a accepté une modération salariale, c'est parce que la baisse du prix des services, grâce aux « minijobs », a permis la hausse du pouvoir d'achat des salariés. Quant à l'idée selon laquelle il n'y aurait pas de tension sur les salaires supérieurs à 3,5 SMIC, elle est contraire aux résultats de toutes les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprise, qui témoignent en très grand nombre de difficultés à recruter d'autant plus fortes que l'on monte dans l'échelle des salaires. Le lien entre chômage et progression des salaires est une évidence, que l'on ne peut se permettre de balayer d'un revers de main.

Jean Pisani-Ferry :

Au cours des deux dernières décennies, avec le départ du marché du travail des générations de travailleurs très peu qualifiés, la population française a effectivement monté en qualifications. Toutefois, nous faisons face aujourd'hui à un afflux important de jeunes sans diplômes, parmi

CICE, pacte de responsabilité…

lesquels des jeunes issus de l'immigration qui cumulent les difficultés d'accès à l'emploi. On ne peut donc pas considérer que le problème de l'emploi non qualifié est derrière nous. Il est quantitativement moins important, mais socialement de premier ordre.

3 Court terme, long terme et compétitivité

Éric Heyer :

Soulignons que le modèle de Gilles Koléda est basé sur le long terme. Or, parce qu'il est déjà difficile de prévoir le comportement des acteurs à trois ans, il est inévitable, à cinq ou dix ans, de guider les modèles avec des hypothèses. Lorsque celles-ci sont favorables, bien entendu, les résultats s'en ressentent.

Que font les entreprises des baisses de cotisations ? L'OFCE va publier à la fin du mois une étude économétrique sur les répercussions du CICE après deux ans d'existence. Ses conclusions, bien qu'encore fragiles, sont significatives : la moitié du crédit d'impôt est parti en salaires, l'autre moitié en emplois ; rien ni sur les marges ni sur les investissements. Et si l'on assiste actuellement à une accélération de la croissance des marges, elle s'explique par la baisse du prix du pétrole.

Jean Pisani-Ferry :

Pour mesurer les répercussions du CICE, un travail sur les données individuelles d'entreprise est nécessaire. Or elles ne sont malheureusement pas encore disponibles. Il faudra donc sans doute attendre l'année prochaine pour obtenir les réponses aux questions que nous nous posons.

En Allemagne, les bas salaires sont sensiblement plus bas et les hauts salaires sensiblement plus hauts. C'est ce qui explique l'écart de compétitivité avec la France, tout comme le faible coût des services à l'industrie outre-rhin, or ce coût compte autant que la valeur ajoutée dans le prix des produits exportés. En somme, l'Allemagne a fait le choix de privilégier le secteur exposé à la concurrence internationale du point de vue de la rémunération du travail et de la rémunération du capital. Ce secteur est attractif, il est rentable et il se développe. En France, à l'inverse, le secteur exposé à la concurrence n'est pas très attractif pour le capital, car il n'est pas très rentable, et pas très attractif pour le travail, car il est risqué et ne rémunère pas mieux que les autres secteurs. Au fond, le problème actuel de l'industrie française n'est pas tant un problème de coût du travail qu'un problème de rééquilibrage avec l'ensemble des autres secteurs de l'économie qui nuisent à sa compétitivité sur le marché extérieur.

Gilles Koléda :

Je m'inquiète du peu de cas qu'Éric Heyer semble faire du long terme. Lorsque des mesures comme le CICE ou le Pacte de responsabilité sont mises en œuvre, il me paraît indispensable de viser loin, sous peine de se tromper d'objectif. Nemesis est un modèle de long terme, mais le module « progrès technique endogène » a été débranché lors des simulations. Nos résultats sont clairs. À court terme, c'est-à-dire à moins de cinq ans, les allègements de charges sur les bas salaires permettent de créer un peu plus d'emplois que les allègements de charges sur les salaires intermédiaires. Sur ce point, nous ne différons pas du consensus des économistes. En revanche, à un horizon de dix ans, d'autres résultats apparaissent, en termes de compétitivité notamment, qui sont nettement favorables au ciblage des salaires intermédiaires.

L'étude introduit une typologie en quatre secteurs : bas salaires vs. salaires intermédiaires d'une part, et secteurs abrités vs. secteurs exposés d'autre part. Il existe deux types de services : les services à bas salaires et abrités (hébergement, restauration, services à la personne) et les services à plus haute valeur ajoutée, qui impactent en effet la compétitivité de l'industrie (R&D, services aux entreprises, télécommunications) et dont les niveaux de salaires dépassent 1,6 SMIC. Pour faire baisser le coût des intrants et améliorer la compétitivité prix de l'industrie, le ciblage sur les salaires intermédiaires semble plus adéquat.

Louis Gallois :

Il ne s'agit pas, avec les allègements de charges, de viser trois objectifs à la fois. Nous ne pouvons plus compter sur le salariat pour continuer à payer l'essentiel de la protection sociale française. Il faut simplement choisir l' allègement le plus productif pour le pays dès lors qu'il est indispensable ? Telle est mon interrogation principale. Je n'ai jamais remis en cause le fait que des allègements sur les bas salaires étaient nécessaires notamment pour compenser le fait que le SMIC, est à un niveau relativement élevé. La question sur laquelle, je crois, nous devons réfléchir, est celle de savoir ce qui se passera lorsqu'en 2017 le CICE sera transformé en allègements de charges. Ma proposition est de cibler alors les salaires intermédiaires.

Sur la comparaison avec l'Allemagne, je partage tout à fait l'analyse de Jean Pisani-Ferry. Je soulignerai néanmoins que les deux pays sont dans des situations très différentes s'agissant du coût du travail pour les entreprises. À salaire égal, un ingénieur allemand coûte 30 % moins cher qu'un ingénieur français du fait des plafonnements de cotisations sociales au-delà d'un certain niveau de salaire. C'est un élément essentiel.

Enfin, les politiques d'allègements de charges ne pourraient-elles pas avoir un effet de stimulation sur les qualifications ? En les focalisant sur les bas salaires, ne risque-t-on pas d'encourager l'emploi non qualifié en France ? En les ciblant sur les salaires intermédiaires, ne favoriserait-on pas, au contraire, la montée en qualifications de l'emploi ? Autant de questions cruciales selon moi.

Éric Heyer :

Certes, mais il faut ici aussi distinguer le court et le moyen termes. Je me préoccupe bien entendu du long terme, mais il doit apparaître dans un modèle au titre d'une hypothèse.

La thèse de Louis Gallois est un pari sur l'avenir qu'aucun travail académique n'a jamais étayé. On peut douter que le ciblage des salaires intermédiaires, pour lesquels les chefs d'entreprise ont du mal à recruter, s'accompagne d'une montée des qualifications à court terme. Si une montée en gamme est en effet nécessaire, elle passera davantage, selon moi, par des mécanismes de formation à moyen et longs termes.

4 La transformation du CICE en allègements de charge

Jean Pisani-Ferry :

De toute évidence, le CICE est un dispositif plus compliqué que de simples allègements de charges, ce qui a des conséquences sur le comportement des entreprises. Dans son rapport 2014, le Comité de suivi du CICE, que je préside, a souligné les difficultés rencontrées par les entreprises la première année et le processus d'apprentissage par lequel elles ont dû passer.

Elles ont compris peu à peu comment mobiliser la créance auprès de l'administration fiscale et l'effet de la mesure s'est progressivement rapproché de celui d'un allègement de cotisations sociales. Les chefs d'entreprise ont néanmoins le sentiment que le CICE est moins pérenne parce qu'il s'agit d'un dispositif fiscal. On peut penser que sa transformation se traduira par un effet supplémentaire lié à la perception de la pérennité et de la simplicité des allègements de charges.

Jean-François Ouvrard :

Cette transformation sera source de difficultés compte tenu des différences de champs et de bases des deux dispositifs, sans parler du problème d'année blanche. Pourquoi avoir choisi un crédit d'impôt à l'origine si c'était pour modifier le système trois ans après ? Certes, les dispositifs portent sur un montant équivalent, mais l'allègement de charges intervient avant impôt, contrairement au CICE. D'après la Cour des comptes, les 20 milliards du CICE deviendront 30 milliards lors de leur transformation en allègements de charges étant donné la nécessité de prendre en compte le taux marginal pour les entreprises. Aussi l'opération risque-t-elle de poser quelques problèmes en termes de finances publiques.

Éric Heyer :

Je suis personnellement très favorable à cette bascule, à laquelle je vois trois avantages. Le premier concerne la comptabilité nationale. Aujourd'hui, le crédit d'impôt est considéré non pas comme une baisse des prélèvements obligatoires, mais comme une augmentation de la dépense publique. C'est loin d'être un détail puisque dans les comparaisons internationales celle-ci continue d'augmenter, contrairement aux prélèvements obligatoires. La transformation du CICE en baisse des cotisations se traduira par une diminution de la dépense publique française. Le discours officiel en sera du même coup modifié et clarifié.

Le deuxième avantage, comme l'a dit Jean-François Ouvrard, est qu'en effet le niveau concerné par le dispositif change. On s'est interrogé sur la nécessité de fixer des conditions au crédit d'impôt. Ce débat n'a plus lieu d'être dès lors qu'il s'agit de baisses de charges : si l'entreprise n'investit pas et n'embauche pas, elle paie plus d'impôt. Elle a donc tout intérêt à jouer le jeu. Le troisième avantage, enfin, est celui de la pérennité. Il me semble, pour conclure, que les entreprises ont tort de craindre un effet moins avantageux de cette transformation.

DÉBAT

1 Questions de coûts

Denis Ranque :

Si le problème de la France est celui d'un excès de charges, pourquoi, tout simplement, ne pas baisser les charges ? Au-delà des divergences sur le ciblage des salaires, chacun s'accorde ici à penser qu'il vaut mieux éviter les baisses d'impôt et privilégier des réponses simples…

Louis Gallois :

Le crédit d'impôt a été choisi pour une raison évidente : il s'agissait d'éviter un impact budgétaire en 2013 !

Jean-François Ouvrard :

S'agissant du niveau des cotisations sociales, la France est légèrement au-dessus des autres pays européens en masse totale et en points de PIB. Ce qui caractérise notre pays, en revanche, c'est une répartition employeur/salarié spécifique, avec une part employeur plus forte que la part salarié, mais aussi une répartition des allègements de charges différente, polarisée sur les bas salaires. Enfin, le SMIC français est beaucoup plus élevé avant allègements que dans l'ensemble des autres pays européens. Les baisses de cotisations nous ramènent dans la moyenne de l'OCDE en coût du travail au SMIC. C'est d'ailleurs tout l'objet de ce dispositif, dont il est impossible de s'en passer en l'état actuel du salaire minimum.

Éric Heyer :

Sur la question de la compétitivité française, il me paraît indispensable de prendre en compte le coût salarial unitaire et pas uniquement le coût du travail. Lors de la mise en place de l'euro, nous étions globalement dans la moyenne européenne pour cet indicateur. Depuis 1999, nous n'avons perdu que contre un seul pays, et de manière conséquente : l'Allemagne. Comparée aux autres pays, la France ne présente pas de dérive notable. Cet élément ne suffit donc pas à expliquer pourquoi elle a perdu autant en compétitivité.

En Allemagne, la baisse massive du coût salarial unitaire a été utilisée non pas pour diminuer les prix à l'exportation, mais pour restaurer les marges, monter en gamme et investir. On peut donc faire le diagnostic que c'est par la baisse des cotisations, commencée au milieu des années 1990 et poursuivie en 2003, que ce pays a réussi, en 2005, à conquérir autant de parts de marché. Si c'est la compétitivité hors prix qui compte avant toute chose, il semblerait justifié de miser directement sur l'investissement, au lieu de ce détour risqué par la baisse du coût du travail, dont on ne peut qu'espérer une restauration des marges, une relance de l'investissement et une montée en gamme. Souvenons-nous qu'en 2005, lorsque les Allemands ont lancé leur réforme, le taux de chômage est monté jusqu'à 12 %. Il a fallu attendre huit ans environ pour qu'il commence à baisser. La France ferait bien de s'inspirer de l'exemple de son voisin.

CICE, pacte de responsabilité…

Jean-François Ouvrard :

Le coût salarial unitaire ne suffit certes pas à expliquer la perte de compétitivité française, mais l'évolution du commerce français en termes de compétitivité prix-coût est éclairante. Le coût du travail a contribué à creuser l'écart avec l'Allemagne. Il existe également un aspect hors coût, mais on ne peut pas totalement évacuer cet indicateur.

Jean Pisani-Ferry :

La compétitivité prix et la compétitivité hors prix sont de toute manière étroitement liées. Elles relèvent de la capacité des entreprises à se moderniser. Je suis quant à moi réservé sur la position d'Éric Heyer selon laquelle la variable à privilégier doit être l'investissement. En réalité, on ne sait pas exactement ce dont une entreprise a besoin : est-ce d'investir, de recruter de nouvelles compétences, de renforcer sa R&D, d'améliorer ses réseaux commerciaux ? Il n'est pas évident, en termes quantitatifs, que la France souffre d'un déficit d'investissement par rapport à l'Allemagne. D'où l'idée d'agir de manière plus globale sur la capacité des entreprises à se moderniser.

De manière paradoxale, l'Allemagne n'a pas de problème de compétitivité mais un problème d'investissement, alors que la France a un problème de compétitivité, mais pas de problème d'investissement. Cette situation s'explique probablement par le fait que l'Allemagne a beaucoup délocalisé et que l'intensité en capital des productions restées dans le pays est plus faible.

Quant aux charges sociales, il me paraît difficile de distinguer celles qui relèvent de l'employeur de celles qui relèvent de l'employé : à terme, c'est assez rapidement la même chose. Et d'ailleurs, que financent les cotisations ? Tant que la France aura un niveau de dépenses publiques très supérieur à ses voisins, les prélèvements resteront élevés. L'idée selon laquelle, pour rétablir des conditions équivalentes aux autres pays, on pourrait supprimer les charges sans traiter la question de la maîtrise des dépenses, est illusoire.

2 Comment financer la dépense sociale ?

Louis Gallois :

La question des allègements de charges ne peut néanmoins pas être éludée. Financer la protection sociale par les salaires ne peut pas ne pas avoir un impact sur l'emploi. En outre, n'allons-nous pas voir l'assiette des cotisations sociales radicalement remise en cause au cours des dix prochaines années ? Nous devons anticiper ce mouvement et transférer progressivement une partie de la charge sur la fiscalité. Cette évolution me paraît inéluctable à moyen terme. Toute la question est de savoir par quoi il faut commencer.

Denis Ranque :

Je pense, comme Jean Pisani-Ferry, qu'il faut baisser la dépense sociale. La faire porter par l'entreprise a aujourd'hui un effet anesthésiant sur le corps social. Si elle était payée par tous les contribuables, sous la forme d'une CSG, cela inciterait sans doute les responsables politiques à réduire la dépense.

Un intervenant :

Au fond, notre sujet de ce soir est plus large que le CICE. Il s'agit de savoir quelle assiette

on choisit pour financer la dépense sociale : la consommation ? l'ensemble des revenus ? les salaires ?

Un intervenant :

Rien ne justifie plus aujourd'hui de financer la politique familiale par des cotisations assises sur les salaires. Depuis 1978, un débat existe sur la question de savoir comment on bascule cette politique sur la fiscalité. La France n'y échappera pas.

3 La hausse des salaires dans l'industrie

Un intervenant :

Chez Solvay, nous commençons tout juste à mesurer l'impact du CICE. Notre chiffre d'affaires annuel s'élève à un peu plus de 800 millions d'euros en France et la mesure s'est traduite par un profit de 8 millions d'euros, que nous ne toucherons que dans trois ans. On peut regretter, en outre, que le dispositif ne se soit pas accompagné d'un véritable choc de compétitivité, d'autant que les organisations syndicales s'en prévalent pour demander des contreparties. Toutefois, si des hausses de salaires sont intervenues dans la chimie ces dernières années, c'est dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) et non en raison du crédit d'impôt. Les salaires continuent d'ailleurs d'augmenter alors que le contexte est celui d'une d'inflation quasiment nulle. Tant que l'investissement productif ne sera pas relancé en France, avec une montée en gamme comme en Allemagne, nous continuerons de bricoler avec des mesures insuffisantes. L'étude de Gilles Koléda a le mérite de défendre une position peu consensuelle et stimulante.

Jean Pisani-Ferry :

Nous observons en effet une augmentation des salaires en France qui, compte tenu de la situation du marché du travail et du niveau de l'inflation, est surprenante et excessive. J'avais recommandé, dans un ancien rapport, de passer de la NAO à une négociation triennale. Dans un contexte d'inflation très faible, il n'est plus possible de pratiquer les évolutions de salaire nominal que l'on pratiquait dans un contexte d'inflation élevée. C'est une question de prise de conscience des acteurs plutôt que de politique économique.

Denis Ranque :

Il n'est pas vrai de dire, tout du moins chez Airbus et Solvay, que la croissance des salaires s'explique par un effet d'aubaine lié à la baisse des charges. Chez Airbus, ce qui crée la hausse des salaires, c'est clairement la pression de la négociation. On peut s'en inquiéter pour l'avenir.

Un intervenant :

Lorsque les allègements sur les bas salaires ont été mis en place, il y a plus de 25 ans, les économistes s'accordaient sur les risques sectoriels qu'ils faisaient courir à long terme. Comme on l'a vu, il existe actuellement un consensus sur leurs effets positifs à court terme. Les économistes ne souffrent-ils pas d'une certaine myopie ?

Gilles Koléda :

L'intérêt d'un modèle multisectoriel comme Nemesis est d'apporter des informations nouvelles par rapport aux outils d'analyse traditionnels, notamment sur les différentiels de formation

---

CICE, pacte de responsabilité…

et d'emploi selon les secteurs et les ciblages. Cibler les salaires intermédiaires ne serait pas favorable seulement à l'industrie, mais permettrait un processus de montée en gamme pour l'ensemble de l'économie. Si l'on crée de l'emploi dans des secteurs où la productivité est traditionnellement supérieure à la productivité moyenne de l'économie, le processus a tendance à être beaucoup plus pérenne, la hausse de la productivité permettant de contrecarrer les effets de l'inflation salariale que nous venons d'évoquer.

4 Il y a urgence pour l'industrie !

Un intervenant :

D'après des chiffres récents, la France a perdu 450 000 emplois industriels au cours de la dernière période, alors que l'Allemagne en a créés 130 000. Nos politiques économiques sont de toute évidence inefficaces. Impuissants à remédier aux défaillances de notre système scolaire, nous tentons de compenser le chômage des non qualifiés par des exonérations de charges et nous négligeons les emplois intermédiaires sous prétexte qu'ils sont en plein emploi. Tant que nous ne sortirons pas de ce type de raisonnement malsain, nos politiques économiques resteront dans l'impasse.

Jean Pisani-Ferry :

Personne ici ne défend l'idée que l'érosion de l'industrie française est naturelle et souhaitable. Nous nous accordons tous sur le constat d'échec, mais nous débattons des moyens de redresser la situation. Est-ce un problème de coût du travail, d'insertion des secteurs exposés à la concurrence internationale dans l'ensemble de l'économie, de degré de concurrence entre les secteurs abrités ? La loi Macron apporte, selon moi, un début de réponse. Dans de nombreux secteurs, la situation non concurrentielle perpétue de l'inefficacité et de la rente. Ne nous étonnons pas que, pour nos entreprises présentes sur le marché mondial, il soit difficile de dégager des marges.

Un intervenant :

Dans le cadre du budget 2016, le gouvernement vient d'annoncer le report d'un trimestre des allègements de cotisations sur les salaires intermédiaires. Il y aura donc 25 % d'allègements en moins sur cette tranche, or ils étaient attendus par les entreprises industrielles…

Louis Gallois :

À la décharge du gouvernement, cela permet de financer le suramortissement accordé à l'investissement, soit une mesure directe de soutien à l'investissement.

Éric Heyer :

Ce report est une catastrophe. Si le gouvernement cherche à financer le suramortissement exceptionnel de l'investissement, c'est qu'il estime que l'investissement accéléré est plus rentable. Dans ces conditions, pourquoi ne concentre-t-il pas tous les efforts sur ce secteur ?

Jean Pisani-Ferry :

L'impact est rapide et immédiat sur le suramortissement, alors qu'un allègement de charges a un effet de plus long terme. Par ailleurs, l'équation budgétaire s'avère plus compliquée que prévue, notamment en termes d'inflation.

CICE, pacte de responsabilité…

5 Le SMIC allemand

Un intervenant :

Les Allemands envisagent la création d'un SMIC à partir de 2017, avec montée progressive. Seront-ils, d'après vous, confrontés aux mêmes difficultés que la France ?

Éric Heyer :

Si l'on pense que le problème est celui du coût du travail, alors en effet l'Allemagne subira le contrecoup de la mise en place du SMIC. Si l'on croit plutôt qu'il s'agit d'un problème de montée en gamme, alors les Allemands pourront se permettre des augmentations de salaire et de prix sans perdre en compétitivité. Je penche personnellement pour ce deuxième scénario. En effet, la baisse des coûts en Allemagne ne s'est pas traduite par de fortes baisses de prix, mais par une montée en gamme et une hausse de la productivité.

Jean-François Ouvrard :

Précisons que le coût du travail au SMIC restera plus bas qu'en France, comparable au coût français après allègement. En outre, il n'est pas prévu à ce stade de dispositif de revalorisation automatique.

Jean Pisani-Ferry :

Je resterai, quant à moi, plus prudent. Il s'agira d'un choc significatif pour l'Allemagne, qui atteindra certains secteurs bas de gamme sur lesquels la concurrence est forte.

CICE, pacte de responsabilité…

CONTACTS

ACCUEIL

01 56 81 04 15
info@la-fabrique.fr

ÉVÈNEMENTS & PARTENARIATS

Sounia CHANFI - 01 56 81 04 18
sounia.chanfi@la-fabrique.fr

RELATIONS PRESSE

Elisa OHNHEISER - 01 56 81 04 26
elisa.ohnheiser@la-fabrique.fr

www.la-fabrique.fr

twitter.com/LFI_LaFabrique

www.facebook.com/LaFabriqueDeLIndustrie

La Fabrique de l'industrie
81, boulevard Saint-Michel
75005 PARIS